

MATURITÉ PROFESSIONNELLE

Définition La maturité professionnelle (MP) complète la formation professionnelle initiale par une formation générale approfondie. Elle s'acquiert pendant ou après la formation professionnelle de base et est étroitement liée à celle-ci : Il n'est pas possible d'obtenir une maturité professionnelle sans CFC (certificat fédérale de capacité).

Admission Les jeunes suivant une formation professionnelle initiale avec CFC (durée de 3 à 4 ans) ou ayant obtenu un tel certificat ont la possibilité d'acquérir une maturité professionnelle. Les cantons règlent les conditions et le processus d'admission. (Renseignements supplémentaires disponibles auprès des offices cantonaux de la formation professionnelle, www.ofp.formationprof.ch).

Offre Des cours de MP sont actuellement offerts dans plus de 200 écoles (écoles professionnelles, écoles de commerce, écoles des métiers, écoles privées) dans toute la Suisse. Des adresses sont disponibles sur les sites Internet des départements de l'instruction publique, des différentes écoles privées, ainsi que sur le site internet : www.orientation.ch – Toutes les formations en école – Maturité professionnelle.

Accès formation professionnelle supérieure La maturité professionnelle prépare aux études dans les HES et y permet l'accès sans examens si le domaine d'études choisi par le candidat est proche de la formation professionnelle initiale qu'il a suivie. Sous certaines conditions, les titulaires d'une maturité professionnelle peuvent également s'inscrire dans une haute école universitaire (passerelle, voir www.sbf.admin.ch/htm/themen/bildung/matur/passerelle_fr.html).

Orientations La maturité professionnelle est proposée dans les 6 orientations suivantes :

- technique
- artistique
- artisanale
- commerciale
- sciences naturelles
- santé-social

Voies d'accès à la MP Il y a différentes voies pour accéder à la maturité professionnelle :

Durant l'apprentissage

Les candidats achèvent un apprentissage et fréquentent parallèlement les cours de maturité professionnelle. Ils acquièrent la pratique dans l'entreprise de formation, la théorie liée au métier choisi à l'école professionnelle et la culture générale durant les cours de maturité professionnelle. L'instruction scolaire est étendue à deux jours entiers par semaine. La maturité professionnelle peut aussi être acquise en fréquentant une école à plein temps. Le plus souvent ce sont des écoles de métiers, de commerce et d'informatique.

Après l'apprentissage

Les candidats ont achevé avec succès leur apprentissage et obtenu le CFC. Ils fréquentent une école de maturité professionnelle en cours d'emploi ou à plein temps juste après l'obtention de leur certificat ou après avoir exercé un certain temps le métier appris.

Examens fédéraux de maturité professionnelle (EFMP)

Les titulaires d'un CFC ont la possibilité de passer les examens fédéraux de maturité professionnelle sans avoir suivi les cours préparatoires. Cela est également possible pour ceux qui possèdent un diplôme de commerce délivré par une école de commerce reconnue par l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) et peuvent justifier d'un stage en entreprise de 39 semaines au moins.

Renseignements : Secrétariat d'examen des EFMP, Hotelgasse 1, Case postale 316, 3000 Berne 7, e-mail ebmp-efmp@bluewin.ch).

Durée de formation

- La préparation à la maturité professionnelle en apprentissage dure au minimum six semestres et couvre au moins 1440 leçons.
- Si la maturité professionnelle est acquise dans une école à plein temps, la formation dure au moins trois, généralement quatre ans. Pour les diplômés des écoles de commerce s'ajoute un stage obligatoire d'au moins 39 semaines.
- La préparation à la maturité professionnelle pour les personnes ayant déjà un CFC dure deux semestres (trois à quatre semestres en cours d'emploi) et comprend au moins 1200 leçons.

Matières

Il existe des matières fondamentales, spécifiques et complémentaires.

Les **matières fondamentales** sont les mêmes pour toutes les orientations de la maturité professionnelle. Elles sont obligatoires. Les objectifs de la formation, le contenu et le nombre des leçons sont fixés par l'Office fédéral compétent.

Les matières fondamentales sont:

- une première langue nationale
- une deuxième langue nationale
- une troisième langue
- histoire et institutions politiques
- économie politique, économie d'entreprise, droit
- mathématiques

Les **matières spécifiques** sont caractéristiques à chaque domaine de la maturité professionnelle. Elles sont également obligatoires. Les objectifs de la formation, le contenu et le nombre des leçons sont fixés par le plan d'études.

Les **branches complémentaires** garantissent un choix libre convenable et offrent un cours interdisciplinaire. Les écoles doivent proposer au minimum deux branches complémentaires parmi lesquelles les élèves en choisissent une au minimum.

Examens finaux Le certificat de maturité professionnelle ne peut être acquis qu'après réussite des examens finaux oraux et écrits. Les examens peuvent être subis en entier et en une seule session (examens complets) ou répartis en deux sessions (examens partiels). Les seconds examens partiels doivent être subis dans le courant de l'année suivant les premiers examens partiels.

Les branches examinées varient selon l'orientation choisie par le candidat. En plus, les candidats doivent élaborer et présenter un travail interdisciplinaire. (Des informations supplémentaires sont disponibles sous www.bbt.admin.ch - Thèmes - Maturité professionnelle).

Les diplômes internationaux, par exemple dans le domaine des langues étrangères, peuvent, sous certaines conditions, être intégrés aux examens finaux. Certaines écoles profitent de cette possibilité et proposent à leurs étudiants des certificats de langues comme le « First Certificate » en anglais ou le « Goethe Zertifikat » en allemand.

Sources : ASOSP, OFFT, CSFP